Image not found or type unknown

Il est mort il y a 40 ans

Par **Isabelle7**, le **19/09/2022** à **04:48**

Bonjour

Mon père et et décédé il y a 40 ans , laissant une lettre, que je n ais jamais lu

Comment puis je l obtenir à qui m adresser

Sa famille ne l à pas enterré dignement le dissimulant dans un cimetière sans vouloir me dire où , et on prit l argent à cet effet.

Que puis je faire pour qu il est des obsèques digne de ce nom et percevoir un dédommagements du préjudice moral.

Merci

Par **youris**, le **19/09/2022** à **14:02**

bonjour,

êtes-vous certain que cette lettre existe puisque vous ne l'avez jamais lu ?

savez-vous qui est en possession de cette lettre ?

depuis 40 ans, il me semble qu'il y a prescription.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **19/09/2022** à **14:18**

Bonjour

Concernant cette lettre, il faudrait savoir ce qu'il en est advenu ?

Pour la succession, ce que vous décrivez s'apparenterait à un recel successoral si il y a eu intention frauduleuse (dissimulation d'un héritier), mais il y a malheureusement prescription

maintenant (10 ans) , même si vous estimez que votre existence a été volontairement cachée à l'époque.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés